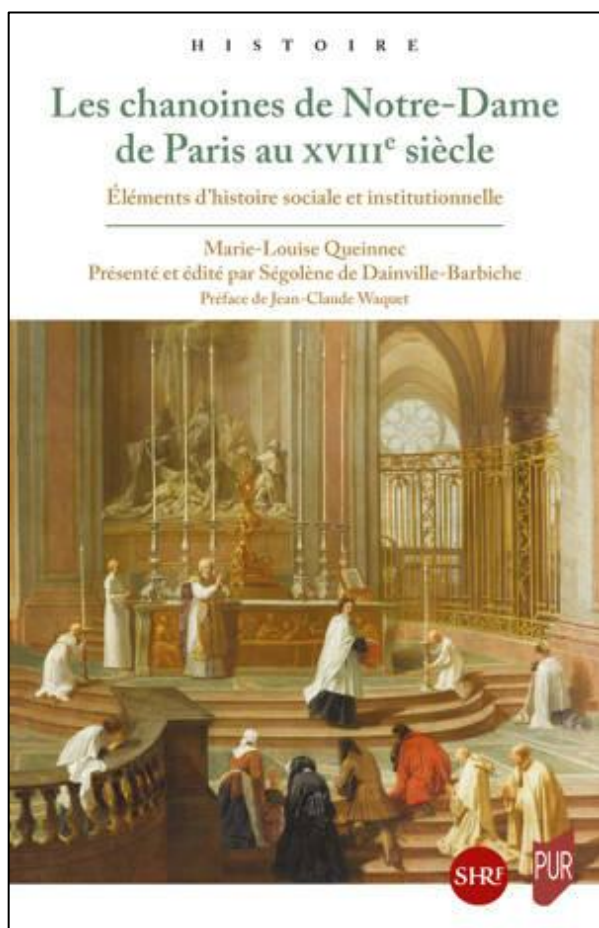


Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Hommages déposés lors de la séance du 20 mars 2026

Yves-Marie BERCÉ



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage suivant : QUEINNEC (Marie-Louise), DAINVILLE-BARBICHE (Ségolène de) présentation et édition, préface de Jean-Claude Waquet, *Les chanoines de Notre-Dame de Paris au XVIII^e siècle. Éléments d'histoire sociale et institutionnelle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2025, 476 p. (Société d'histoire religieuse de la France).

Les chapitres cathédraux avaient élu les évêques jusqu'en 1516. Au-delà du Concordat, ils avaient conservé dans les diocèses des fonctions et rôles majeurs. Ils étaient ainsi à Paris réputés « Sénat de l'archevêque », « premier ordre ecclésiastique de la ville de Paris ».

C'est donc à juste titre que Marie-Louise Queinnec a consacré un mémoire de l'Ephe en 2011 aux chanoines de Notre-Dame au XVIII^e siècle. En marge de son travail de secrétaire générale du Conseil supérieur du notariat et de secrétaire pendant plus de vingt ans de la Société internationale d'histoire du notariat,

M.-L. Queinnec (1937-2016) a pour ce mémoire dépouillé les textes latins des registres des délibérations capitulaires et les archives de deux études notariales qui étaient sises dans l'île de la Cité.

Son étude institutionnelle et sociale était demeurée inédite. Son texte a été relu, complété et réinterprété par Ségolène de Dainville-Barbiche. Cette profonde révision permet une édition enrichie du mémoire. En outre, elle y ajoute quatre-vingts pages de « Présentation » qui en fait constituent une nouvelle enquête originale. Elle y joint enfin un Dictionnaire biographique des chanoines de Notre-Dame de Paris au XVIII^e siècle. Cet instrument de travail monumental, qui avait été esquissé par M.-L. Queinnec, comprend 279 notices des personnages en charge de 1700 à 1790, identifiant pour chacun la famille, les études, la carrière, les fonctions ecclésiastiques, les revenus, la fortune et les comportements religieux. A titre d'exemple, l'ordre alphabétique enseigne que Charles Adhenet (1728-1787), fils d'un architecte, docteur en théologie en 1760, entré au chapitre en 1771, fut censeur royal et procureur en l'officialité. Le dernier de l'alphabet, très différent, Louis de Vouigny (1706-

1790), demeuré sous diacre, était reçu à dix-neuf ans chanoine de Notre-Dame et conseiller clerc au parlement ; son père était secrétaire d'État ; sa sœur épousait le secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Les deux cas manifestaient évidemment la très grande diversité des statuts sociaux des chanoines, leurs différences d'ordres et de fonctions ecclésiastiques, de fortunes et de prébendes, de degrés universitaires et enfin d'attitudes dans les controverses de l'Eglise de l'époque.

La désignation des chanoines appartenait à l'archevêque, mais un grand nombre des choix lui étaient dictés par des règles coutumières anciennes. Sur 191 mutations de 1700 à 1789, l'archevêque n'avait eu les mains libres qu'en 96 occasions. Un premier privilège revenait à des gradués de l'Université, dits en « expectative », selon la date de leur diplôme ; une vingtaine en bénéficièrent. Autre exception, en cas de vacance du siège épiscopal, le choix revenait, en droit de régale, au roi, qui suivait les avis du clerc chargé de tenir la « feuille des bénéfices ». Un autre plus grand nombre de choix résultait de « résignations » dites « entre les mains du pape » (il y en eut 41), ou par permutation (échange entre des bénéfices, 18 cas), ou encore par démission pure et simple (39 cas). Dans ces trois situations, un titulaire s'estimant en fin de vie avait alors le pouvoir de favoriser un sien parent. En revanche, la coutume laissait le libre choix à l'archevêque, lorsque le décès survenait pendant certains mois de l'année (huit sur douze) ; le prélat pouvait alors honorer un de ses collaborateurs.

Le chapitre détenait le pouvoir sur les choix des canonicats de rang inférieur, dont les titulaires étaient associés aux cérémonies, mais demi prébendés et exclus du chapitre ; ils étaient liés à l'église Saint-Aignan, au décanat et à la sous chantrerie.

Il n'est pas indifférent de noter que cette complexité des règles coutumières accumulées au cours des siècles de l'histoire de l'Eglise de Paris se retrouvait pareillement dans l'attribution des cures des paroisses de la capitale.

L'entrée au chapitre de Notre-Dame résultait de qualifications acquises au service de l'Eglise ou dans des études universitaires et aussi, bien sûr, des chances qu'accordaient le rang social et la fortune de la famille. L'enjeu était considérable et disputé. En effet, au cours de leur charge, les chanoines accédaient à une véritable aisance ; d'abord, du seul fait des prébendes qui assuraient environ 7000 livres chaque année, revenu plus élevé à Notre-Dame que dans les autres églises cathédrales ou collégiales du royaume. S'y ajoutaient des « distributions », méritées par l'assiduité et puis l'attribution éventuelle de bénéfices ecclésiastiques.

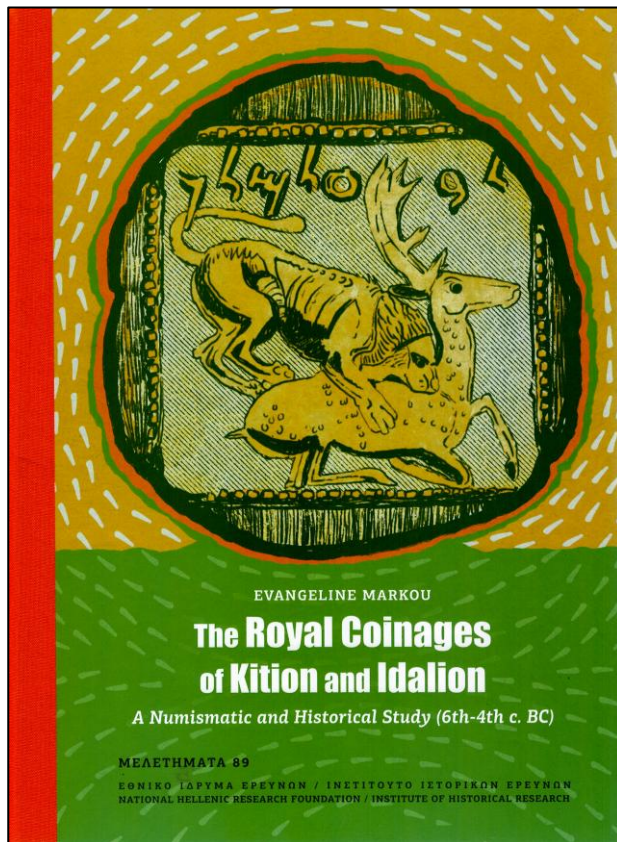
Les plus heureux logeaient dans une des 36 maisons canoniales composant le cloître ou enceinte de maisons qui appuyait l'édifice de la cathédrale au nord, en regard de la rive de la Seine. Ils en étaient le plus souvent propriétaires, l'ayant acquis à la mort ou départ d'un prédécesseur. Leurs inventaires après décès révèlent des trains de vie élevés : trois ou quatre domestiques, des chevaux, des caves garnies, des meubles de marqueterie, vaisselle d'argent, tapisseries et tableaux. Ils avaient souvent des bibliothèques remarquables d'histoire, droit et théologie, reflétant leur niveau d'études allant jusqu'au doctorat en théologie, pour plus de dix sur l'ensemble des chanoines. Ces clercs fortunés employaient leurs moyens en œuvres de charité, support des travaux d'entretien de la cathédrale et plus particulièrement en soutenant les bourses et dépenses des petites écoles du chapitre.

Ce sort matériel enviable et inégal se reconnaissait aussi dans les carrières. La majorité d'entre eux étaient d'origine parisienne et issus de familles proches de hautes institutions ou de la Cour. Ainsi, au long du siècle, vingt d'entre les chanoines accédèrent à l'épiscopat, parfois très jeunes, peu après leur canonicat. D'autres obtenaient des fonctions institutionnelles éminentes, 27 ont été conseillers clercs au parlement, 7 agents généraux du Clergé, nombreux siégeaient dans les chambres ecclésiastiques gérant les décimes dus au roi, d'autres enfin avaient des charges dans l'officialité.

Pourtant, dans l'ensemble des vies de ces chanoines, lorsqu'on cherche leur notoriété dans leur époque ou dans la postérité, c'est la faiblesse de leur empreinte sociale qui s'impose. On peut à grand peine retenir les noms d'Edme Picot, censeur royal, de Pierre Du Cambout de Coislin, Grand aumônier de France, de Christophe de Launay, physicien, de Nicolas Sylvestre Bergier et d'Antoine Riballier, l'un et l'autre mêlés aux controverses d'actualité avec les philosophes. Dans les brûlants débats liés à la condamnation du jansénisme ou à sa défense, le chapitre demeurait discret, acceptant sans éclat les avis de l'archevêque, bien loin des engagements bruyants des curés de la capitale. Un rôle exceptionnel appartient cependant au chanoine Lefèvre d'Eaubonne, qui fut assez longtemps le gestionnaire puissant de la « Boite à Perrette », la caisse d'œuvres et d'entraide de la cause janséniste.

L'obscurité de la plupart des chanoines de Notre-Dame, constante pendant tout le siècle, se trouva confirmée par le sort sans gloire de l'institution et de ses titulaires lorsque survinrent les années révolutionnaires. Le Comité ecclésiastique de la Constituante attribuait aux canonicats « une inutilité absolue ». En novembre 1790, Bailly, maire de Paris, vint assister à l'inventaire des biens meubles du chapitre. Le 22 novembre, les derniers titulaires (ils étaient 48) tinrent une ultime réunion de protestation, qui, bien sûr, fut rejetée. Pourtant, certains, dûment pourvus de titres notariés, étaient reconnus propriétaires de leur logis et y purent y demeurer sans conteste (ils furent 14 dans ce cas). Plusieurs renoncèrent à la prêtrise (environ 6). Quatre furent guillotins, comme parents d'émigrés. Sept émigrèrent. La disparition de l'institution passa à peu près inaperçue. Lors du rétablissement des chapitres métropolitains en 1802, le nombre des charges était réduit à neuf, trois survivants y retrouvèrent leur dignité et trois autres reçurent l'honorariat.

Le chapitre de Notre-Dame avait longtemps tenu une place majeure dans la vie de la cathédrale et du diocèse. Les études médiévales en rendent compte. Il manquait à la chronique de cette institution sa dernière étape, celle du xviii^e siècle, où l'élévation sociale des chanoines paraissait toujours évidente alors que s'effaçait leur influence dans le gouvernement de l'Église et dans l'animation culturelle de la capitale. La présente étude savante et perspicace éclaire des aspects de cette relative décadence des institutions ecclésiastiques à la fin des Temps modernes. De surcroît, son précieux Dictionnaire des chanoines offre aux chercheurs de très riches perspectives sur des types de statuts et de carrières au cœur des élites du Paris de cette époque. Ce livre devient pour l'histoire parisienne une référence entièrement neuve et définitive. »



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son autrice, l'ouvrage de Madame Evangelina Markou, *The Royal Coinages of Kition and Idalion. A Numismatic and Historical Study (6th-4th c. BC)*, collection MEΛETHMATA 89, Athens, National Hellenic Research Foundation/Institute of Historical Research, 2025, 472 pages et LXXXVIII planches.

L'ouvrage étudie les émissions monétaires frappées par les rois des deux royaumes de Kition (Larnaca) et Idalion (Dali) à Chypre depuis la fin du vi^e siècle jusqu'à la suppression du royaume par Ptolémée en 313/312. Depuis au moins le viii^e siècle, Kition est le cœur de la présence phénicienne à Chypre alors qu'Idalion a une culture plus mixte, gréco-chypriote et phénicienne.

Le travail de Madame Marcou repose sur un corpus de 1759 monnaies d'argent et de bronze conservées dans des musées et collections privées du monde entier. Cet

ouvrage a vu le jour dans le cadre du programme, financé par l'ANR et le DFG, *KIT Kition-Idalion-Tamassos : cities and territories within Cypriot kingdoms during the first millenium BC*, dirigé par Sabine Fourier. Il poursuit l'enquête, sur des bases beaucoup plus complètes et avec une étude historique bien plus développée, d'une précédente publication de l'autrice, publiée en 2011, qui portait sur l'ensemble des monnaies de Chypre, mais se fondait essentiellement sur les monnaies d'or (E. Markou, *L'or des rois de Chypre. Numismatique et histoire à l'époque classique*, MEΛETHMATA 64, Athens, 2011).

La première partie de l'ouvrage est consacrée à l'historiographie de la question, à l'ensemble des découvertes archéologiques, épigraphiques sur le sujet et aux outils de l'enquête numismatique. La deuxième partie comprend le corpus des monnaies, l'analyse détaillée de chacun des 1759 exemplaires retrouvés dont 161 se rapportent à Idalion et 1598 à Kition. Elles sont ensuite classées en groupes avec des variantes, font l'objet d'une analyse métrologique, d'une étude des types, des coins et des frappes, d'observations sur la fabrication, les flancs et d'une étude iconographique. La troisième partie porte sur la circulation des monnaies à partir des lieux de trouvailles, des trésors dont 30 ont été identifiés, enfouis entre 500 et 333. La circulation moderne des monnaies dans le cadre du marché des antiquités est également évoquée, et la question du refrappage de monnaies plus anciennes par les rois de Kition et Idalion. La quatrième partie forme le commentaire historique : le corpus numismatique est mis en relation avec les sources littéraires, épigraphiques et archéologiques. C'est toute l'histoire de Chypre qui est abordée, depuis la révolte contre les Perses jusqu'à la suppression du royaume de Kition en 313/312 lors de la main mise lagide.

Plusieurs appendices complètent l'ouvrage dont un sur les standards de poids dans ces royaumes et surtout une analyse des légendes en phénicien par Stevens Bernardin, qui a produit des facsimilés de toutes les épigraphes sur les monnaies. 88 planches de monnaies

comprennent les photos recto et verso de toutes ces monnaies, le livre comprend une abondante bibliographie et des index.

L'étude numismatique est soignée et de grande qualité. Les conclusions historiques sont particulièrement intéressantes, détaillées dans un chapitre copieux et dense qui met en relations toutes les sources (p. 279-345). Le corpus numismatique est très ancien puisqu'il commence environ un siècle après l'invention de la monnaie en Lycie. Le premier roi de Kition dont on ait des monnaies est anonyme et semble avoir régné de 510 à 480 environ et un premier trésor a été enfoui dès 500. A la même époque, un roi également anonyme d'Idalion bat également monnaie. On suit le développement des frappes monétaires : le nombre des monnaies augmente avec le temps, le corpus du iv^e siècle étant nettement plus important que celui du siècle précédent. Pour le ve siècle, les monnaies sont la meilleure source permettant de reconstruire la succession royale dans les deux royaumes et fournissent l'arrière-plan des événements marqués par la rivalité entre Athènes et l'empire perse dans l'île. Au tournant du siècle, Baalrom, père du roi Milkyaton, qui n'est pas connu dans les sources littéraires et qui ne porte jamais le titre de roi dans les inscriptions, a frappé monnaie comme roi de Kition, mais il est vrai que le nombre d'exemplaires conservés est limité, seize monnaies, ce qui permet de penser que son règne ne fut pas très long, une période de transition de quelques années au début du iv^e siècle, au moment de la guerre à Chypre entre Kition et Salamine alliée à Paphos. Sur ces monnaies, son nom et son titre sont inscrits en toutes lettres, alors qu'ils sont abrégés pour ses prédécesseurs, Ozibaal et Baalmilk II et pour son fils Milkyaton. Tout écrire sur une surface si limitée implique sans doute la nécessité d'affirmer sa légitimité. Milkyaton de Kition et Evagoras de Salamine furent au début du iv^e siècle les premiers rois à battre monnaie d'or. C'est Milkyaton qui a conquis Idalion, au tout début du iv^e siècle, signant ainsi la fin du monnayage d'Idalion. La politique monétaire et économique des rois est analysée et notamment en lien avec la nécessité de payer les mercenaires.

Si les sources littéraires documentent surtout Salamine et Paphos, la numismatique se révèle une source essentielle pour reconstituer l'histoire de Chypre, et singulièrement de Kition et Idalion à l'époque classique. Ce magnifique ouvrage en apporte la preuve éclatante. »